



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 28 septembre 2018
N° 736

COMMUNIQUE DE PRESSE

La loi PACTE transforme le modèle des Chambres de commerce et d'industrie (CCI)

L'article 13 relatif à la réforme des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) a été adopté cette nuit à l'Assemblée nationale. Cette mesure vise à transformer en profondeur le modèle des CCI pour améliorer le service rendu aux entreprises.

Cette réforme s'appuie sur trois piliers majeurs : la redéfinition des missions des CCI, l'organisation du réseau sur le territoire et l'accompagnement des transferts financiers.

Les missions des CCI seront clarifiées, avec une attention particulière aux missions relevant de la taxe affectée :

- le socle de services communs aux TPE et PME pour l'appui aux entreprises, en particulier dans la création et la transmission d'entreprise ;
- la formation initiale dans les territoires ;
- la représentation des entreprises au niveau local.

Le recrutement du personnel des CCI se fera désormais sous statut de droit privé, ce qui donnera aux Chambres la souplesse nécessaire dans la gestion et le recrutement de leurs effectifs afin de s'adapter à la demande des entreprises. Les agents actuellement sous statut se verront proposer un droit d'option entre la conservation de leur statut actuel et le basculement vers le statut privé.

Par ailleurs, la transformation du modèle des Chambres de commerce et d'industrie se réalisera sur la base d'une chaîne hiérarchique plus claire. La tutelle de l'Etat sera renforcée et CCI France se verra confier un rôle de pilote du réseau.

Enfin, un accompagnement des efforts financiers demandés aux CCI sera mis en place, notamment sur la question du personnel. **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances souhaite que les nouvelles modalités d'affectation de la taxe affectée permettent une meilleure prise en compte des problématiques des CCI rurales. Ce débat aura lieu à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances cet automne et de la négociation du contrat d'objectif et de performance entre l'Etat et CCI France qui devrait aboutir avant la fin de l'année.

Bruno Le Maire a déclaré : « *Nous opérons une transformation majeure du modèle des CCI. Je suis convaincu du rôle qu'elles doivent jouer auprès des entreprises, en particulier dans la ruralité. Le dialogue entre l'Etat et le réseau des CCI se poursuivra au cours des prochains mois.* »

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13

presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr